

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 736 249

21 N° d'enregistrement national : 95 08473

51 Int Cl<sup>8</sup> : A 45 F 3/04, A 63 C 11/02

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 06.07.95.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : 10.01.97 Bulletin 97/02.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : MILLET SA SOCIETE ANONYME —  
FR.

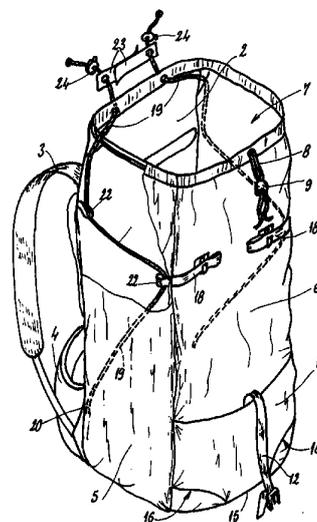
72 Inventeur(s) : ANDRIOL LUCIEN.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire : GERMAIN ET MAUREAU.

54 SAC A DOS, NOTAMMENT POUR LE PORTAGE D'UNE PAIRE DE SKIS OU D'UN SURF.

57 Sac comportant une paroi de dos (2) équipée de bretelles de portage (3), deux parois latérales (5) et une paroi arrière (6) comportant des moyens de fixation des deux skis d'une paire de ski ou d'un surf. Ces moyens de fixation comprennent en combinaison des passants (13, 16) disposés à proximité de l'extrémité inférieure du sac et un cordon ou similaire comportant deux brins (19) s'étendant depuis sensiblement le bord supérieur du dos du sac et dont les extrémités libres sont équipées de moyens (23, 24) de solidarisation avec réglage de la longueur des brins, la solidarisation des brins étant réalisée après passage derrière les skis ou le surf à fixer sur le sac.



FR 2 736 249 - A1



La présente invention a pour objet un sac à dos, et plus spécialement un sac à dos de faible ou moyenne capacité, destiné à permettre le portage de skis ou d'un surf, au cours d'une randonnée.

5 La pratique de la randonnée alpine à ski nécessite de devoir porter les skis, parfois en début de course pour atteindre les champs de neige, ou pour franchir certains passages techniques, tels que des passages de rochers ou de glace. Afin de limiter au maximum la gêne constituée  
10 par les skis, ceux-ci doivent pouvoir être fixés sur le sac à dos, afin de permettre à l'utilisateur de disposer de ses mains soit pour grimper dans les rochers, soit, dans des passages de glace, pour utiliser un piolet ou ses batons de skis.

15 Les sacs à dos traditionnels comportent des passants disposés sur les parois latérales du sac, dans lesquels sont glissés les skis qui se rejoignent, au dessus du sac en formant un V ouvert vers le bas. Cette solution présente toutefois l'inconvénient que les skis  
20 dépassent latéralement vers le bas, ce qui constitue une gêne pour le franchissement de passages étroits, ou de passages très pentus, le ski disposé du côté amont risquant de prendre appui contre le sol et de faire perdre l'équilibre à l'utilisateur.

25 Il est connu de réaliser des sacs dans lesquels les skis sont fixés sur la paroi arrière du sac, de façon à ne pas déborder latéralement de part et d'autre du sac. Toutefois les moyens de fixation des skis sur de tels sacs ne sont pas très pratiques et nécessitent la mise en  
30 oeuvre de sangles spécifiques. En outre, le bon positionnement des skis sur la paroi arrière du sac dépend du degré de remplissage de celui-ci. Il en résulte que l'équilibrage du sac et que le positionnement et notamment l'inclinaison des skis est variable en fonction du degré  
35 de remplissage du sac.

Le but de l'invention est de fournir un sac dans lequel les skis ou un surf puissent être fixés sur la face arrière de celui-ci à l'aide de moyens simples, et rapides à mettre en oeuvre. Un autre but de l'invention est de  
5 permettre un bon équilibrage du sac équipé de skis ou d'un surf, quel que soit le degré de remplissage de ce sac.

A cet effet, le sac à dos qu'elle concerne, du type comportant une paroi de dos équipée de bretelles de portage, deux parois latérales et une paroi arrière,  
10 comportant des moyens de fixation des deux skis d'une paire de ski ou d'un surf, est caractérisé en ce que ces moyens de fixation comprennent en combinaison des passants disposés à proximité de l'extrémité inférieure du sac et un cordon ou similaire comportant deux brins s'étendant  
15 depuis sensiblement le bord supérieur du dos du sac et dont les extrémités libres sont équipées de moyens de solidarisation, avec réglage de la longueur des brins, la solidarisation des brins étant réalisée après passage derrière les skis ou le surf à fixer sur le sac.

Pour réaliser la mise en place des skis sur le  
20 sac, il convient de glisser ceux-ci dans les deux passants inférieurs, les deux brins de fixation supérieure étant désolidarisés l'un de l'autre. Ces deux brins sont alors fixés l'un sur l'autre après passage derrière les skis, et  
25 leur longueur est réglée pour que les skis soient plaqués contre la partie supérieure du sac.

Suivant une forme d'exécution de ce sac, les moyens de solidarisation des extrémités libres des brins sont constitués par deux pattes montées chacune  
30 coulissante avec possibilité de blocage sur un brin, et équipées de moyens de fixation l'une sur l'autre, constitués par exemple par des éléments textiles à boucles et crochets, tels que ceux connus sous la marque VELCRO.

Suivant une autre caractéristique, les moyens de  
35 réglage de la longueur des brins, en position de fixation des skis, sont constitués par des anneaux autobloquants,

disposés sur chaque brin, entre la patte correspondante et l'extrémité libre de celui-ci.

Avantageusement chaque brin du cordon possède une partie située à l'intérieur du sac et s'étendant en zig-zag à l'intérieur de la doublure de celui-ci, le long de l'une de ses parois latérales, sur la hauteur de celle-ci, l'extrémité de chaque brin située à l'intérieur du sac étant ancrée sur le dos du sac et à proximité du fond de celui-ci, le brin passant ensuite dans des anneaux disposés en quinconce et fixés à proximité des bords avant et arrière de la paroi latérale considérée.

Les deux brins du cordon de la fixation haute des skis servent donc non seulement à bloquer les skis sur le sac, mais également à régler l'épaisseur du sac, pour tenir compte du degré de remplissage de celui-ci. La partie intérieure des brins du cordon permet de rapprocher la paroi arrière du dos du sac, en assurant la compression des objets contenus à l'intérieur du sac. Cela évite de disposer d'une surface d'appui du ski, constituée par la paroi arrière, qui se trouve flottante compte tenu d'un faible degré de remplissage du sac.

Il doit être noté que cette adaptation de l'épaisseur du sac au degré de remplissage de celui-ci est obtenue automatiquement lorsque l'on fixe les skis sur la paroi arrière puisque ce réglage se fait par traction sur les deux brins du cordon, opération qui est obligatoire lorsque l'on effectue la fixation des skis sur le sac.

Suivant une autre caractéristique de l'invention la paroi arrière du sac est munie, dans sa partie inférieure, d'une bande horizontale s'étendant sensiblement sur toute la largeur du sac et fixée sur celui-ci le long de ses deux bords verticaux et le long de son bord inférieur, dans la partie centrale de celui-ci, ménageant ainsi deux ouvertures de part et d'autre de cette partie centrale pour le passage de deux skis.

Cette bande horizontale permet également, si besoin est, l'engagement de la tête d'un piolet dont le manche est fixé sur la paroi arrière du sac par l'intermédiaire d'une sangle.

5           Avantageusement la partie centrale du bord inférieur de la bande horizontale est fixée de façon amovible sur la paroi arrière du sac.

Lorsque la partie centrale du bord inférieur de la bande horizontale est détachée du dos du sac, il existe au  
10 niveau de ce bord inférieur une ouverture large permettant par exemple le passage de la partie arrière d'un surf ou d'un monoski.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non  
15 limitatif, une forme d'exécution de ce sac :

Figure 1 est une vue en perspective, partiellement arrachée, de ce sac en position ouverte ;

Figure 2 en est une vue en perspective, en  
20 position fermée ;

Figure 3 en est une vue en perspective en position fermée, après fixation d'une paire de skis.

Le sac à dos représenté au dessin comprend une paroi de dos 2 équipée de deux bretelles de portage 3, et  
25 d'une ceinture 4. A partir de la paroi de dos 2 s'étendent deux parois latérales 5 reliées par une paroi arrière 6. Le dos 2, les parois latérales 5 et la paroi arrière 6 délimitent le volume de chargement, qui est accessible par une ouverture 7 susceptible d'être fermée par un cordon 8  
30 équipé d'un anneau 9 autobloquant. Ce sac est enfin muni, de façon connue en soi, d'un rabat 10 maintenu en position de fermeture par des sangles 12.

Ce sac comprend, sur sa paroi arrière 10 et dans sa partie inférieure, une bande horizontale 13 s'étendant  
35 sensiblement sur toute la largeur du sac et fixée sur celle-ci le long de ses deux bords verticaux, ainsi que

dans la partie centrale 15 de son bord inférieur. La fixation de la partie 15 peut être amovible et mettre en oeuvre par exemple des moyens à boucles et crochets connus sous la marque de VELCRO.

5 De part et d'autre de la partie centrale 15, la bande horizontale 13 délimite avec la paroi arrière 6 deux fentes 16 permettant le passage de deux skis 17, comme représenté à la figure 3. La bande horizontale 16 sert également au logement de la tête d'un ou deux piolets, non  
10 représentés au dessin, dont les manches sont retenus contre la paroi arrière par des sangles 18.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, ce sac comporte, dans la doublure de chacune de ses parois latérales 5, un brin 19 d'un cordon, dont l'extrémité  
15 inférieure est ancrée en 20 à proximité du fond du sac et au niveau du dos 2. Le brin 19 suit ensuite un parcours en zig zag vers le haut, passant dans des anneaux 22, disposés en quinconce, et fixé à proximité du dos et de la paroi arrière 6. Le brin 19 de cordon sort ensuite de la  
20 doublure du sac, à proximité du bord supérieur du dos 2. La partie du brin 19 extérieure au sac est équipée d'une patte 23 montée coulissante sur le brin, et d'un anneau autobloquant 24 situé du côté de l'extrémité libre du brin par rapport à la patte 23. Les deux pattes 23 associées  
25 aux deux brins 19 sont équipées de moyens de fixation l'une sur l'autre constitués par des éléments textiles à boucles et crochets connus sous la marque VELCRO.

L'utilisation de ce sac pour le portage d'une paire de ski 17 est la suivante. Le sac est tout d'abord  
30 rempli avec les objets qu'il est destiné à contenir. Les skis sont glissés derrière la bande horizontale et leurs parties arrières traversent les fentes 17, jusqu'à ce que les fixations 25 viennent buter sur le bord supérieur de la bande horizontale 13. Les deux brins 19 de cordon sont  
35 alors tirés vers l'extérieur, ce qui va tendre à aplatir le sac, en rapprochant sa paroi arrière 6 de son dos 2 en

tenant compte du volume des objets conditionnés, les deux  
pattes 23 sont réunies l'une à l'autre après que les deux  
brins 19 aient été passé de part et d'autre des skis, puis  
les deux anneaux 24 sont déplacés jusqu'à ce que les  
5 pattes 23 prennent un appui ferme contre les deux skis.  
Les deux skis sont ainsi parfaitement solidarisés au sac,  
sans aucun mouvement de flottement entre la partie portage  
constituée par le dos 2 et les bretelles, et la paroi  
arrière 6, puisque cette paroi est bridée contre le dos 2  
10 par l'intermédiaire des brins 19 de cordon qui s'étendent  
d'une part, à l'extérieur du sac pour assurer la tenue  
haute des skis, et d'autre part à l'intérieur du sac pour  
assurer le rapprochement de la paroi arrière 6 et du dos  
2.

15           Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à  
la seule forme d'exécution de ce sac décrite ci-dessus à  
titre d'exemple, elle en embrasse, au contraire toutes les  
variantes.

          C'est ainsi notamment que les moyens de fixation  
20 l'une sur l'autre des extrémités des deux brins 19 de  
cordon pourraient être obtenus autrement que par les  
pattes 23 et des moyens à boucles et crochets, ou encore  
que les brins 19 de cordon pourraient être remplacés par  
d'autres moyens tels que des sangles, sans que l'on sorte  
25 pour autant du cadre de l'invention.

**REVENDEICATIONS**

1. Sac à dos, du type comportant une paroi de dos (2) équipée de bretelles de portage (3), deux parois latérales (5) et une paroi arrière (6) comportant des  
5 moyens de fixation des deux skis d'une paire de ski ou d'un surf, caractérisé en ce que ces moyens de fixation comprennent en combinaison des passants (13,16) disposés à proximité de l'extrémité inférieure du sac et un cordon ou  
10 similaire comportant deux brins (19) s'étendant depuis sensiblement le bord supérieur du dos du sac et dont les extrémités libres sont équipées de moyens (23,24) de solidarisation avec réglage de la longueur des brins, la solidarisation des brins étant réalisée après passage  
derrière les skis ou le surf à fixer sur le sac.

15 2. Sac à dos selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de solidarisation des extrémités libres des brins sont constitués par deux pattes (23) montées chacune coulissante avec possibilité de blocage sur un brin (19), et équipées de moyens de fixation l'une  
20 sur l'autre.

3. Sac à dos selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de fixation des deux pattes (23) l'une sur l'autre sont constitués par des éléments textiles à boucles et crochets, tels que ceux connus sous  
25 la marque VELCRO.

4. Sac à dos selon l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que les moyens de réglage de la longueur des brins (19), en position de fixation des skis sont constitués par des anneaux  
30 autobloquants (24), disposés sur chaque brin entre la patte (23) correspondante et l'extrémité libre de celui-ci.

5. Sac à dos selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque brin  
35 (19) du cordon possède une partie située à l'intérieur du sac et s'étendant en zig-zag à l'intérieur de la doublure

de celui-ci le long de l'une de ses parois latérales (5) sur la hauteur de celle-ci, l'extrémité (20) de chaque brin située à l'intérieur du sac étant ancrée sur le dos (2) du sac et à proximité du fond de celui-ci, le brin  
5 passant ensuite dans des anneaux (22) disposés en quinconce et fixés à proximité des bords avant et arrière de la paroi latérale (5) considérée.

6. Sac à dos selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la paroi  
10 arrière (6) du sac est munie, dans sa partie inférieure, d'une bande horizontale (13) s'étendant sensiblement sur toute la largeur du sac et fixée sur celui-ci le long de ses deux bords verticaux (14) et le long de son bord inférieur (15) dans la partie centrale de celui-ci,  
15 ménageant ainsi deux ouvertures (13) de part et d'autre de cette partie centrale pour le passage de deux skis.

7. Sac à dos selon la revendication 6, caractérisé en ce que la partie centrale (15) du bord inférieur de la bande horizontale est fixée de façon amovible sur la paroi  
20 arrière (6) du sac.

FIG2

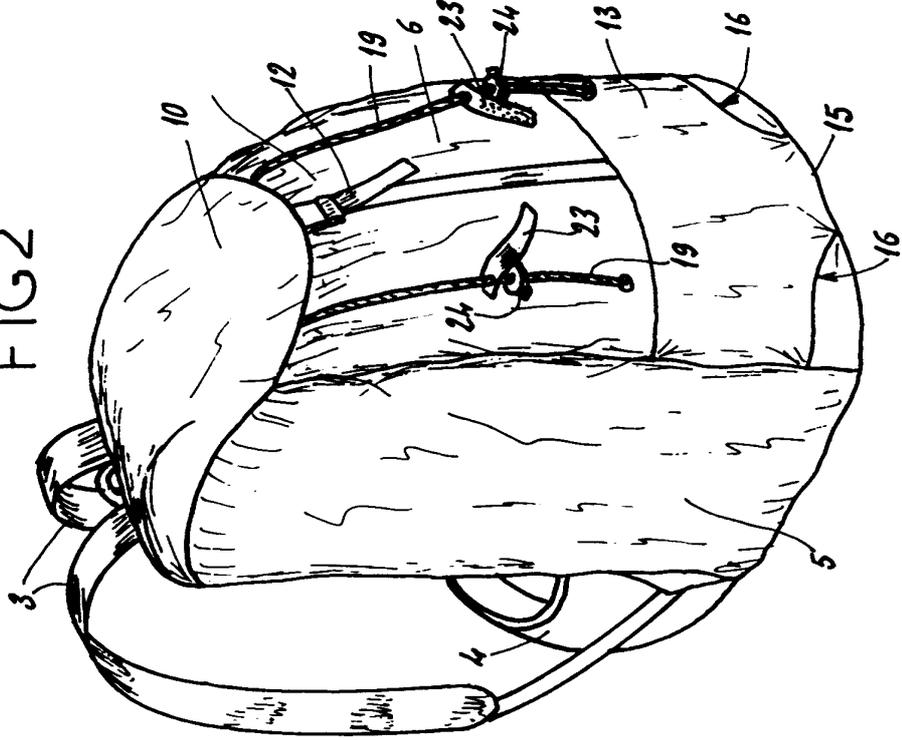
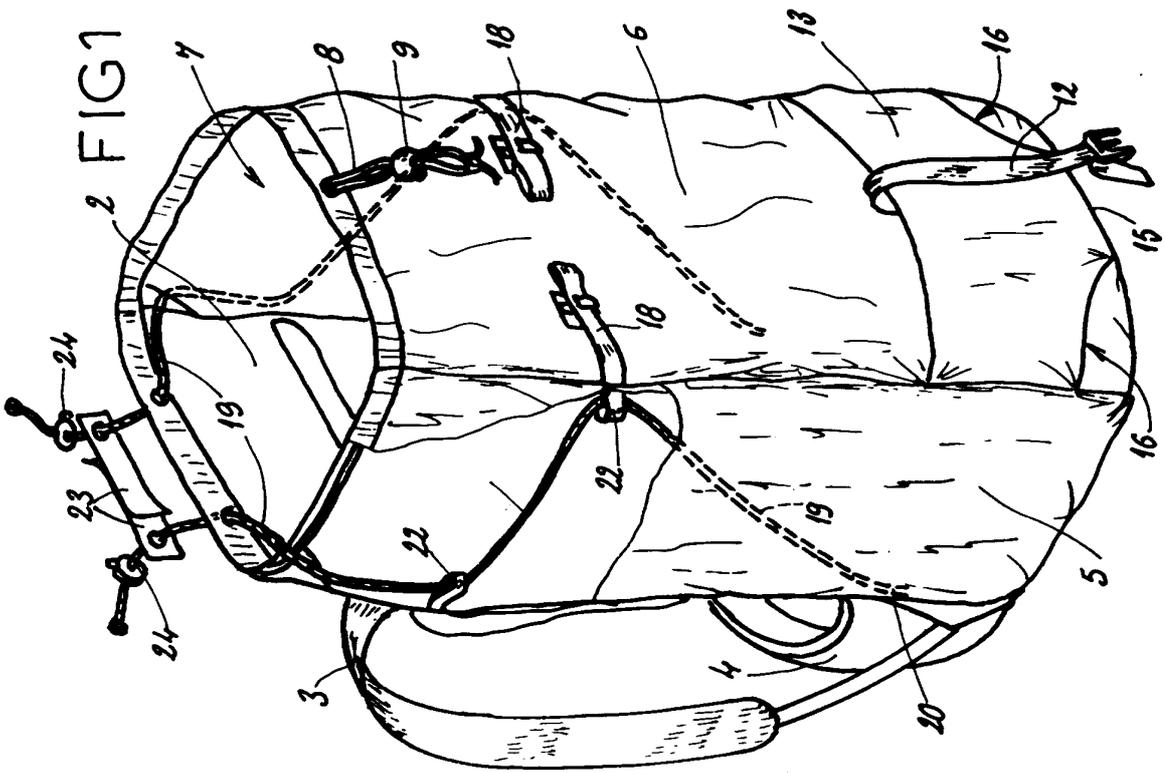


FIG1





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	EP-A-0 612 489 (DUCROS) * colonne 3, ligne 17 - colonne 5, ligne 20; figures *	1
A	---	3,4
Y	US-A-4 988 216 (LYMAN) * colonne 3, ligne 20 - ligne 35; figures 2,3,7 *	1
A	---	1,5
A	FR-A-2 278 289 (SALINO) * revendications; figure 1 *	1
A	---	1
A	DE-A-33 23 763 (SCHOLPP) * page 10, dernier alinéa; figure 17 *	1
A	---	1
A	US-A-4 518 107 (AMOS) * abrégé; figures *	5
A	---	
A	FR-A-1 012 812 (TOUSSAINT) * page 1, colonne de droite, alinéa 7; figures 1-3 *	
	-----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A45F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
19 Mars 1996		Perney, Y
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons  .....  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1500 03.82 (P04C13)